Envoyé en préfecture le 31/07/2024
Reçu en préfecture le 31/07/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240729-DEC202483-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

29 JUIL 2024

DEC202483

Objet : mise à disposition de la salle Max Favalelli au Centre-Est Aubrac

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'un repas qui se tiendra le samedi 21 septembre 2024 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, le Centre-Est Aubrac a besoin de la salle Max Favalelli pour organiser ce repas ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Max Favalelli au Centre-Est Aubrac le samedi 21 septembre 2024 à partir de 8h ;

DECIDE de signer la convention avec le Centre-Est Aubrac ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)